



Commune de MORTROUX

Compte-rendu

Séance du 9 juin 2020

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni en session ordinaire le neuf juin deux mil vingt à la Mairie à vingt heures, selon convocation du 05/06/2020, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Monsieur MERCIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

Présents :

Messieurs Marsaleix Guy, Mercier Stéphane, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Dindault Gérard, Gaume Florent, Yvernault Thibault, et Mesdames Bouzet Maryse, Delcuze Karine, Diaz Florence, Hilaire Marivonne

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

- **Décision n° 2020-004** en date du 30 mars 2020 portant sur la décision modificative n° 1- Budget général
- **Décision n° 2020-005** en date du 30 mars 2020 portant sur la décision modificative n° 1- Budget annexe EAU
- **Décision n° 2020-006** en date du 6 avril 2020 portant sur la signature d'un devis pour la fourniture et la pose de menuiseries en PVC blanc à la Mairie avec la société NAUDON MATHE, d'un montant de 2 144,80 € HT soit 2 573,76 € TTC.
- **Décision n° 2020-007** en date du 6 avril 2020 portant sur la signature d'un devis pour la fourniture et la pose de menuiseries en PVC blanc au « Sully » avec la société NAUDON MATHE, d'un montant de 2 380,00 € HT soit 2 856,00 € TTC.
- **Décision n° 2020-008** en date du 6 avril 2020 portant sur la signature d'un devis pour la fourniture de matériel informatique avec la société ACATIX, d'un montant de 1 180,98 € HT soit 1 417,18 € TTC.
- **Décision n° 2020-009** en date du 6 avril 2020 portant sur la signature d'un devis pour l'installation de compteurs de calories sur les radiateurs des logements communaux, avec la Sarl JEAUMOT Denis (36) d'un montant de 3 296,20 € HT soit 3 625,82 € TTC
- **Décision n° 2020-010** en date du 6 avril 2020 portant sur la signature d'un devis pour les travaux de voirie Route de la Rongère VC 13 avec la SARL Collas Pierre (36) d'un montant de 21 687,50 € HT soit 26 025,00 € TTC.
- **Décision n° 2020-011** en date du 22 avril 2020 portant sur la décision modificative n° 2- Budget général.
- **Décision n° 2020-012** en date du 22 avril 2020 portant sur un don de 8505 € à la Commune de Mortroux.
- **Décision n° 2020-013** en date du 23 avril 2020 portant sur la signature d'un devis pour l'installation de matériel informatique, avec la société ACATIX, d'un montant de 590,00 € HT soit 708,00 € TTC

Dossier 1 :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID (2020-035)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de proposer les contribuables suivants :

<u>Commissaires titulaires</u>	<u>Adresse</u>	<u>Qualité</u>
JUPILE Claudine	11 route de la Forêt - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
JOLLY Jean	2 Le Cros - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
TRILLAUD Daniel	31 avenue Georges Sand - 36140 AIGURANDE	Propriétaire bois
BOUZET Maryse	48 Grand Rue - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
GAUME Florent	12 La Marche - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
DINDAULT Gérard	30 Le Puy-Aumont - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
DIAZ Florence	La Betouille - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
LANGLOIS Valérie	La Rongère - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
AUJEAN Alain	37 Le Breuil - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
POIRIER Bertrand	9 Route de Bonnat - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
GAUDIARD Gérard	13 Le Breuil - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
MEIGNAT Raoul	Les Assures - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
<u>Commissaires suppléants</u>		
HILAIRE Jean-Pierre	La Fontarabie - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
NANDILLON Dominique	Longchaume - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
GAUDON Francis	Le Prétabouret - 23220 MOUTIER-MALCARD	Hors commune
YVERNAULT Thibault	4 rue des peupliers - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
HILAIRE Marivonne	La Fontarabie - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
DELCUZE Karine	10 Route de Bonnat - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
POISSONNIER Franck	32 Grand Rue - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
MILLOT Marie-Line	8 Route de Nouziers - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
LEGAYE Marie-Thérèse	9 Grand Rue - 23220 MORTROUX	Propriétaire urbain
DALLOT Serge	Longchaume - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
HEE Denis	34 Le Puy-Aumont - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural
HEMERY Aurélia	La Tuilerie - 23220 MORTROUX	Propriétaire rural

Dossier 2 :

DETERMINATION DU MONTANT MINIMUM DE L'AUTORISATION DE POURSUIVRE PAR VOIE CONTENTIEUSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de demander au receveur municipal de ne pas poursuivre le recouvrement par voie de saisie vente ou de vente mobilière à l'encontre des redevables dont le total des dettes envers la commune est inférieur à 500,00 € pour la saisie vente et 500,00 € pour la vente et s'engage à admettre les dites cotes en non-valeur.

Dossier 3 :

DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de la CLECT :

- membre titulaire : BOUZET Maryse
- membre suppléant : POISSONNIER Franck

Dossier 4 :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la mise en application du barème maximum défini dans l'article R 20-45 à R 20-54 du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, pour le calcul et le paiement de la redevance d'occupation du domaine public de la Commune de Mortroux,
 - approuve l'inventaire des réseaux pour 20,931 km (15,19 km aériens et 5,741 km souterrains) et sollicite d'Orange le versement de la redevance au titre de l'année 2020, pour un montant de 1082,82 €, selon le calcul suivant (15,19 x 55,54 €) + (5,741 x 41,66 €)
 - autorise monsieur le maire à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération.

Dossier 5 :

ALIENATION D'UN CHEMIN SITUE AU BREUIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre, à M. Pinel Christian, propriétaire de la parcelle C341 le chemin allant de la voie communale n° 8 à la parcelle C357 après qu'une enquête publique aura été réalisée.

Le prix de vente sera de 0,20 € le m² plus les frais de géomètre et les frais d'enquête publique.

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par monsieur le maire. Monsieur le premier adjoint au maire est mandaté pour signer l'acte au nom de la commune venderesse.

Dossier 6 :

LOYER DU BAR ET ACOMPTES SUR CHARGES DU BAR ET DU SULLY PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT DURANT L'EPIDEMIE DE COVID 19

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'annuler les loyers et acomptes sur charges pour la société Gw fantaisie pour le bar - restaurant « Le Mortroux » et le gîte « Le Sully » pour les mois de mars, avril et mai (période de confinement).

Afin de faciliter la reprise de l'activité et le retour de la clientèle, le conseil municipal émet le vœu d'une plus grande amplitude horaire d'ouverture du bar-restaurant.

Dossier 7 :

Don au conseil départemental pour participation au stock de solidarité départemental pour l'achat de masques

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de faire un don de 500 € au département.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Questions diverses

Néant

La séance est levée à 21 h 15.

À Mortroux, le 10 juin 2020